



Comptes annuels **2016**

INFR/ABEL
Right On Track

Sommaire

Introduction	03
Chiffres-clés 2016	04
Bilan 2016	05
Actif	05
Passif	07
Explication du bilan	09
Compte de résultat 2016	16
Compte de résultat détaillé	16
Explication du compte de résultat	18
Annexe aux comptes annuels	23
1. Etat des immobilisations incorporelles	23
2. Etat des immobilisations corporelles	24
3. Etat des immobilisations financières	26
4. Placements de trésorerie et autres placements	27
5. Comptes de régularisation de l'actif	27
6. Etat du capital	27
7. Comptes de régularisation du passif	28
8. Droits et engagements non repris dans le bilan	28
9. Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	29
Règles d'évaluation	30
Rapport du Collège des Commissaires sur les comptes annuels au 31 décembre 2016	38

Introduction



Présentation de l'entreprise

Infrabel est le gestionnaire de l'infrastructure ferroviaire belge. La société a été créée le 29 octobre 2004 sous la forme d'une société anonyme de droit public, en application des directives européennes réglant la scission entre la gestion de l'infrastructure ferroviaire et l'exploitation du transport ferroviaire. La dernière modification des statuts de la société date du 4 mai 2015.

Le siège social de l'entreprise est sis place Marcel Broodthaers 2 à 1060 Bruxelles.

Les comptes ont été établis selon les règles imposées par la loi comptable belge (Belgian GAAP). Les règles d'évaluation ont été alignées au maximum aux IFRS.

Exercice comptable

L'exercice comptable commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. En 2016, un certain nombre de modifications ont dû être apportées dans les comptes annuels et les règles d'évaluation afin de se conformer aux changements de la loi comptable introduits par l'Arrêté Royal du 18 décembre 2015, entrant en vigueur à partir de cet exercice. Nous nous référons à la section Données financières du Rapport annuel du Conseil d'administration (page 32).

Capital

Le capital d'Infrabel est constitué de 53.080.660 actions nominatives sans mention de la valeur nominale.

Au 31/12/2016, la situation des détenteurs d'actions est la suivante:

- l'Etat belge avec 52.707.410 actions, soit 99,30 % du capital
- la SFPI avec 313.493 actions, soit 0,59 % du capital
- les actionnaires privés avec 59.757 actions, soit 0,11 % du capital.

Il y a actuellement 26.892 actions inscrites au nom des actionnaires privés et 32.865 actions qu'Infrabel détient pour le compte de titulaires des actions de jouissance de l'ex-SNCB Holding. Ces derniers titulaires peuvent jusqu'au 31/12/2025 se présenter et s'ils détiennent au minimum 53 actions de jouissance, Infrabel est obligée de les enregistrer dans le registre des actionnaires.

Informations

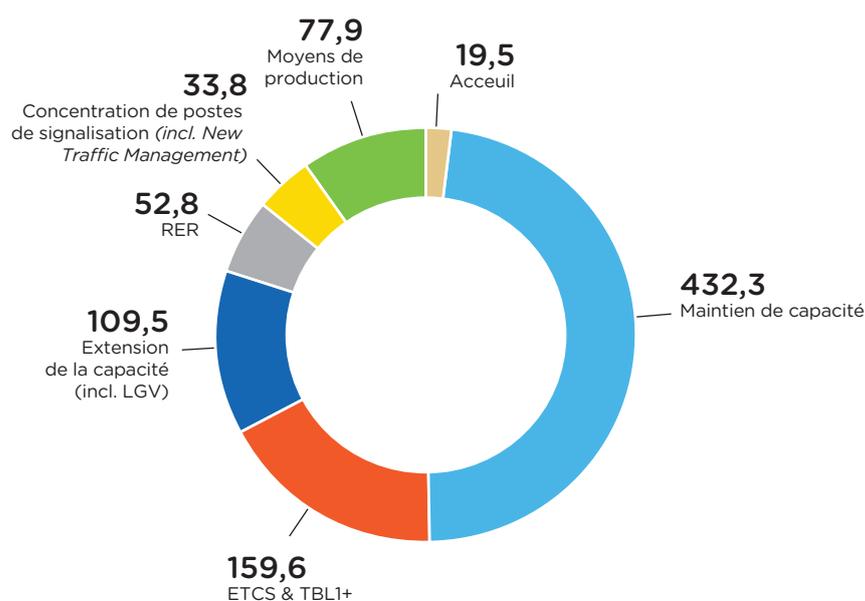
Les comptes annuels sont déposés auprès de la Banque Nationale de Belgique. Le Rapport annuel du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale des Actionnaires fait partie intégrante des comptes annuels et est situé dans un document adjacent.

www.infrabel.be

Chiffres-clés 2016

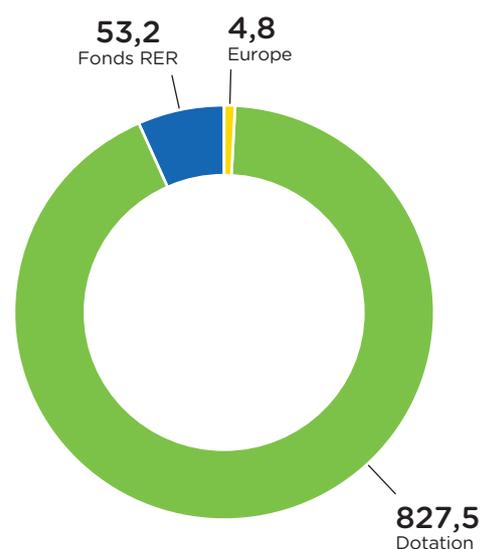
Investissements réalisés en 2016

(en millions d'euros)



Financement des investissements réalisés en 2016

(en millions d'euros)



Compte de résultat

(en millions €)

Produits d'exploitation	1451,97
Coûts d'exploitation ⁽¹⁾	1396,73
Résultat d'exploitation brut récurrent (REBITDA)	55,24
Résultat d'exploitation non récurrent	8,96
Résultat d'exploitation brut (EBITDA)	64,20
Amortissements, réductions de valeur et provisions	-631,34
Résultat financier récurrent	557,14
Résultat financier non récurrent	-1,58
Résultat global (EBT)	-11,58

⁽¹⁾ Sans amortissements, réductions de valeur et provisions

Bilan

Le total bilantaire d'Infrabel s'élève à **21.963.044.476,35 €** au 31/12/2016 contre **21.437.822.115,37 €** au 31/12/2015.

Le bilan reprenant les montants par rubrique de l'actif et du passif est présenté en page 5 et suivantes.

Bilan 2016

1. Actif

Bilan exercice 2016 (en €)

ACTIF	Bilan au 31/12/2015	Bilan au 31/12/2016
I. Frais d'établissement	0,00	0,00
ACTIFS IMMOBILISÉS	18.736.459.939,96	19.073.049.680,69
II. Immobilisations incorporelles	1.374.191.881,48	1.376.985.252,99
Droit de concession	1.208.888.888,87	1.195.151.515,13
Imm. incorp. hors droit de concession	165.302.992,61	181.833.737,86
III. Immobilisations corporelles	17.286.854.560,96	17.621.365.457,20
A. Terrains et constructions	6.911.153.798,43	7.130.274.462,18
Valeur d'acquisition	7.885.839.732,18	8.200.272.646,49
Amortissements	-974.685.933,75	-1.069.998.184,31
B. Installations, machines et outillage	7.090.453.964,24	7.683.980.648,85
Valeur d'acquisition	13.086.934.198,99	13.986.721.632,02
Amortissements	-5.996.480.234,75	-6.302.740.983,17
C. Mobilier et matériel roulant	28.159.849,44	53.520.845,39
Valeur d'acquisition	141.026.478,92	163.639.726,24
Amortissements	-112.866.629,48	-110.118.880,85
D. Location-financement et droits similaires	2.991.468,49	2.834.023,43
Valeur d'acquisition	39.303.309,33	39.303.309,33
Amortissements	-36.311.840,84	-36.469.285,90
E. Autres immobilisations corporelles	29.816.346,34	36.387.159,43
Valeur d'acquisition	106.348.589,60	143.182.681,15
Amortissements	-76.532.243,26	-106.795.521,72
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	3.224.279.134,02	2.714.368.317,92
IV. Immobilisations financières	75.413.497,52	74.698.970,50
A. Entreprises liées	65.071.704,55	63.591.577,53
1. Participations	22.799.038,73	22.799.038,73
2. Créances	42.272.665,82	40.792.538,80
B. Entreprises dans lesquelles il existe un lien de participation	10.340.135,00	11.092.235,00
1. Participations	10.340.135,00	11.092.235,00
C. Autres immobilisations financières	1.657,97	15.157,97
1. Actions et parts	0,50	0,50
2. Créances et cautionnements en numéraire	1.657,47	15.157,47

Bilan exercice 2016 (en €)

ACTIF	Bilan au 31/12/2015	Bilan au 31/12/2016
ACTIFS CIRCULANTS	2.701.362.175,41	2.889.994.795,66
V. Créances à plus d'un an	901.141.076,11	979.706.468,73
A. Créances commerciales	0,00	0,00
B. Autres créances	901.141.076,11	979.706.468,73
- Créance sur l'Etat liée au PPP Diabolo	350.471.000,00	401.176.000,00
- Autres créances sur l'Etat	505.551.241,16	524.499.734,51
- Autres	45.118.834,95	54.030.734,22
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	268.594.017,06	259.721.368,63
A. Stocks	249.485.968,25	243.123.699,23
1. Approvisionnements	240.491.991,15	234.927.710,50
2. En cours de fabrication	6.456.553,75	6.622.195,29
3. Produits finis	2.533.665,45	1.482.129,24
6. Acomptes versés	3.757,90	91.664,20
B. Commandes en cours d'exécution	19.108.048,81	16.597.669,40
VII. Créances à un an au plus	462.407.888,75	361.217.372,84
A. Créances commerciales	264.067.540,63	191.105.077,00
B. Autres créances	198.340.348,12	170.112.295,84
- Créances subventionnées	80.897.112,83	76.131.748,70
- TVA à récupérer	50.660.465,95	46.911.427,68
- Dotation d'investissement	49.317.047,90	29.444.222,26
- Autres	17.465.721,44	17.624.897,20
VIII.Placements de trésorerie	399.647.399,83	556.583.196,86
B. Autres placements	399.647.399,83	556.583.196,86
IX. Valeurs disponibles	168.245.172,27	181.277.527,47
X. Comptes de régularisation	501.326.621,39	551.488.861,13
- Charges à reporter liées au PPP Diabolo	463.961.128,82	512.031.353,38
- Charges à reporter autres	14.080.048,81	15.821.000,55
- Produits acquis	23.285.443,76	23.636.507,20
TOTAL ACTIF	21.437.822.115,37	21.963.044.476,35

2. Passif

Bilan exercice 2016 (en €)

PASSIF	Bilan au 31/12/2015	Bilan au 31/12/2016
CAPITAUX PROPRES	16.375.621.625,21	16.714.221.413,19
I. Capital	875.280.391,67	875.280.391,67
A. Capital souscrit	875.280.391,67	875.280.391,67
B. Capital non appelé (-)	0,00	0,00
II. Primes d'émission	299.317.752,80	299.317.752,80
III. Plus-values de réévaluation	62.310.948,97	61.919.662,31
IV. Réserves	17.170.597,69	17.170.597,69
A. Réserves légales	17.170.597,69	17.170.597,69
V. Résultat reporté	-109.822.000,32	-121.401.917,80
VI. Subsidés en capital	15.231.363.934,40	15.581.934.926,52
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	442.346.834,97	459.325.401,61
VII. Provisions pour risques et charges et impôts différés	442.346.834,97	459.325.401,61
A. Provisions pour risques et charges	442.346.834,97	459.325.401,61
1. Pensions et obligations similaires	166.875.452,26	181.765.947,40
4. Obligations environnementales	33.327.178,03	33.297.848,15
5. Autres risques et charges	242.144.204,68	244.261.606,06





PASSIF	Bilan au 31/12/2015	Bilan au 31/12/2016
DETTES	4.619.853.655,19	4.789.497.661,55
VIII. Dettes à plus d'un an	3.158.592.096,28	2.879.294.293,75
A. Dettes financières	2.148.380.135,34	1.816.970.632,97
2. Emprunts obligataires non subordonnés	1.318.011.950,41	1.218.382.198,44
4. Etablissements de crédit	405.340.000,00	133.710.000,00
5. Autres emprunts	425.028.184,93	464.878.434,53
B. Dettes commerciales	1.007.291.333,05	1.061.869.047,37
- PPP liaison ferroviaire Liefkenshoek	656.820.221,54	651.028.342,67
- PPP Diabolo	350.471.111,51	401.177.308,95
- Autres	0,00	9.663.395,75
D. Autres dettes	2.920.627,89	454.613,41
IX. Dettes à un an au plus	661.449.288,02	1.070.189.037,43
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	37.851.023,47	412.042.364,88
B. Dettes financières	59.254.792,13	67.063.289,53
1. Institutions de crédit	0,00	19.578.916,53
2. Autres emprunts	59.254.792,13	47.484.373,00
C. Dettes commerciales	541.459.388,48	568.225.842,01
1. Fournisseurs	541.459.388,48	568.225.842,01
D. Acomptes reçus sur commande	3.158.162,83	3.449.805,82
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	36.491,69	33.422,05
F. Autres dettes	19.689.429,42	19.374.313,14
X. Comptes de régularisation	799.812.270,89	840.014.330,37
- Charges à imputer	124.331.212,75	120.394.181,48
- Produits à reporter liées au PPP Diabolo	463.960.424,02	512.030.766,66
- Produits à reporter redevance infrastructure	113.006.767,15	113.668.967,30
- Produits à reporter autres	98.513.866,97	93.920.414,93
TOTAL PASSIF	21.437.822.115,37	21.963.044.476,35

3. Explication du bilan

3.1. Introduction

Le total du bilan est passé de 21,4 milliards € fin 2015 à 22,0 milliards € fin 2016, soit une hausse de 2,4 % par rapport à l'année précédente.

3.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent d'une part le droit d'exploitation du réseau belge pour une valeur comptable de 1.195.151.515,13 €. Ce droit d'exploitation est amorti linéairement sur 99 ans. Cette rubrique comprend d'autre part les montants investis en software pour des applications informatiques spécifiques comme entre autres SAP.

La valeur comptable de ces softwares s'élève à 181.833.737,86 €.

Voir aussi l'annexe aux comptes annuels - Etat 1 (page 23).

3.3. Immobilisations corporelles

Infrabel dispose d'un budget d'investissement annuel important. Les investissements de la société ont trait notamment à l'extension, à la modernisation et au maintien de l'infrastructure ferroviaire classique. Infrabel investit des montants importants pour les projets d'investissement prévus dans le plan stratégique FOCUS comme dans le déploiement des systèmes de sécurité TBL1+ et ETCS, la concentration des cabines de signalisation, l'accès aux ports ... Infrabel investit également dans l'achèvement des travaux d'infrastructure ferroviaire visant une meilleure accessibilité de Bruxelles (RER).

L'accroissement net des immobilisations corporelles par rapport à la situation au 31 décembre 2015, s'élève à 334.510.896,24 €. Cette augmentation est principalement due aux investissements exécutés par Infrabel en 2016 pour 896.534.476,59 €. Cette augmentation est partiellement compensée par les amortissements sur les immobilisations corporelles, les ventes et les mises hors service pour 562.023.580,35 €.

Voir aussi l'annexe aux comptes annuels - Etat 2 (page 24).

3.4. Immobilisations financières

Infrabel détient des participations dans 7 entreprises liées pour un montant total de 22.799.038,73 € :

- TUC RAIL SA pour 1.487.361,15 €
- Ixilio SA pour 16.728.945,31 €
- Chantier de Créosotage de Bruxelles SA (CCB) pour 1.796.732,27 €
- AlphaCloud SA pour 2.600.000,00 €
- SPV 162 SA pour 62.000,00 €
- SPV Zwankendamme SA pour 62.000,00 €
- SPV Brussels Port SA pour 62.000,00 €

Les prêts octroyés aux SPV, créés pour le préfinancement de certains

projets d'investissement prioritaires, et à AlphaCloud représentent fin 2016 un montant de 40.792.538,80 €.

Infrabel détient en plus des participations directes de moins de 50% dans 5 autres entreprises.

HR Rail SA de droit public agit comme employeur légal de tout le personnel d'Infrabel. Infrabel détient 49% des actions.

En plus, Infrabel détient des participations dans les SCRL GREENSKY, SPS Fin et Ed.Proj.Rho. (anciennement Black Swan Solar II), toutes créées dans le cadre de projets d'énergie alternative.

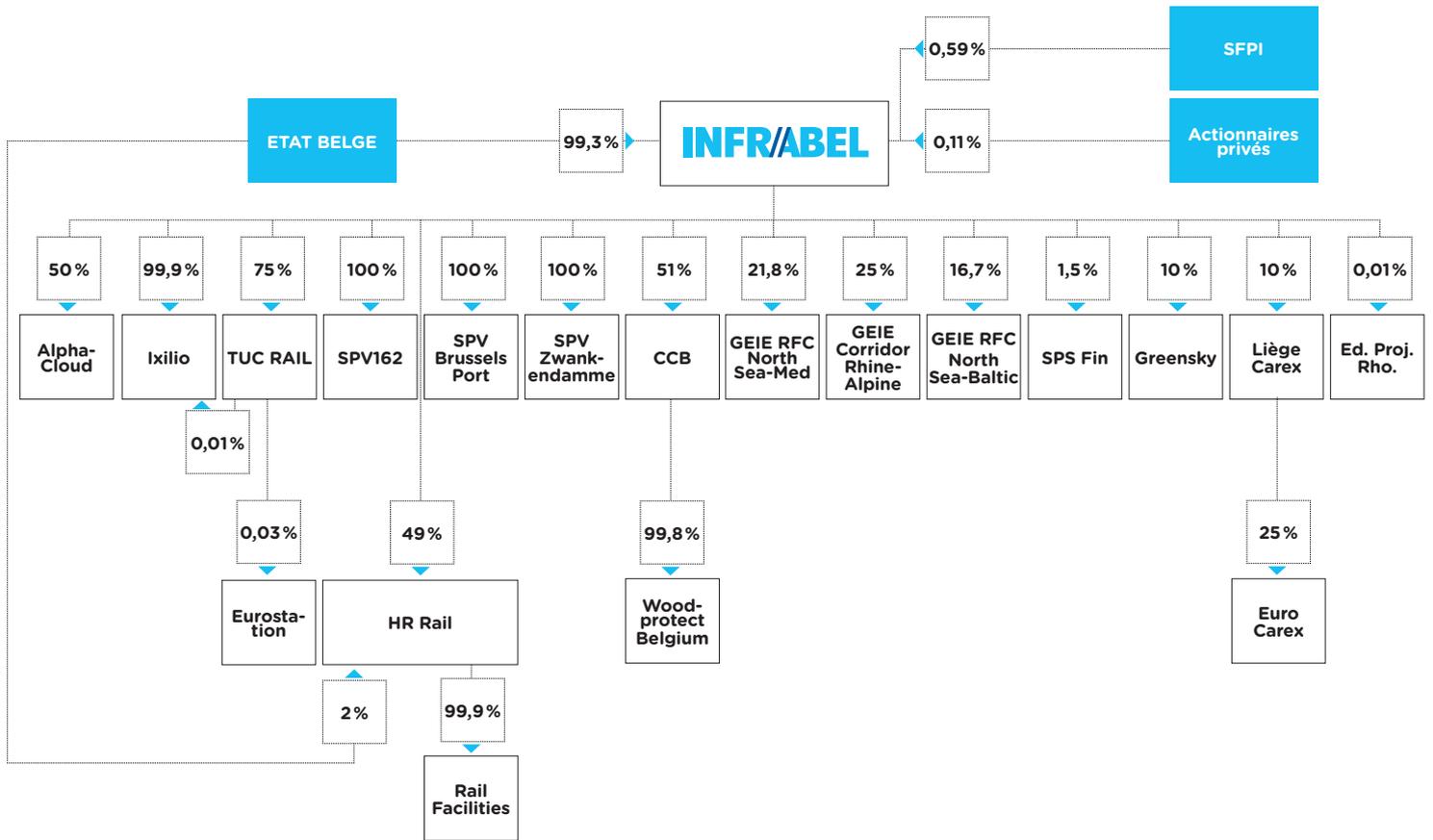
Parmi les participations directes se trouve également la participation dans l'ASBL Liège Carex qui réalise des études sur la construction d'un terminal trimodal (air, TGV et route) à Liège Airport.

Par ailleurs, Infrabel est également membre du Groupement Européen d'Intérêt Economique (GEIE) Rail Freight Corridor North Sea-Mediterranean, du GEIE Corridor Rhine-Alpine et du GEIE RFC North Sea-Baltic. Ces GEIE ont pour objet la promotion et le développement du transport ferroviaire de marchandises via des corridors ferroviaires internationaux.

Via ces filiales, Infrabel détient indirectement des participations dans Woodprotect Belgium SA, Rail Facilities SA, l'ASBL Euro Carex et Eurostation SA.

La structure générale des participations d'Infrabel dans le capital de ses filiales est présentée dans le schéma suivant.

Voir aussi l'annexe aux comptes annuels - Etat 3 (page 26).



3.5. Créances à plus d'un an

Les créances à plus d'un an s'élèvent au 31/12/2016 à 979.706.468,73 €. Celles-ci comprennent les créances suivantes :

- Créance sur l'Etat relative au PPP Diabolo pour un montant de 401.176.000,00 € pour la réalisation de l'infrastructure ferroviaire visant à désenclaver l'aéroport de Bruxelles.
- Autres créances sur l'Etat pour un montant de 524.499.734,51 € pour la réalisation de divers travaux d'infrastructure ferroviaire.
- Autres créances pour un montant de 54.030.734,22 €.



3.6. Stocks et commandes en cours d'exécution

Au 31/12/2016, la société a dans son bilan des stocks pour un montant total de 243.123.699,23 €. Une partie importante de ces stocks concerne des approvisionnements en marchandises, y compris les acomptes versés, tels que du matériel de signalisation, des traverses, des équipements de voies, des matériaux télécom, etc. et ce, pour un montant de 235.019.374,70 €. Les produits finis et ceux en cours de fabrication ont respectivement une valeur de 1.482.129,24 € et de 6.622.195,29 €.

Les commandes en cours d'exécution s'élèvent à 16.597.669,40 € et concernent des travaux pour lesquels un contrat a été conclu avec le tiers qui a passé la commande. Ces commandes en cours seront facturées ultérieurement au tiers en question.

Montants en €

Stocks :	243.123.699,23
1. Approvisionnements	235.019.374,70
Valeur d'acquisition	255.643.795,06
- Matériel de signalisation	104.461.771,90
- Traverses	21.559.334,61
- Appareils de voies	16.226.667,46
- Caténaires	14.549.524,98
- Rails	14.488.429,70
- Equipements de voie	13.925.265,09
- Livraisons diverses	13.774.261,40
- Matériaux télécom	12.492.507,09
- Matériaux rebuts	7.491.867,21
- Matériel sous-station et ECFM	2.120.501,59
- Matériel roulant	1.223.101,85
- Ballast	695.182,23
- Matières premières	46.469,42
- Autre matériel de voies	32.497.246,33
- Acomptes approvisionnements	91.664,20
Réductions de valeur actées	-20.624.420,36
2. En cours de fabrication	6.622.195,29
3. Produits finis	1.482.129,24

Montants en €

Commandes en cours d'exécution :	16.597.669,40
- Prix de fabrication	18.591.012,53
- Réductions de valeur actées	-1.993.343,13



3.7. Créances à un an au plus

Les créances à un an au plus s'élèvent au 31/12/2016 à 361.217.372,84 €, constituées en créances commerciales pour 191.105.077,00 € et autres créances pour 170.112.295,84 €.

Les créances commerciales sur l'opérateur ferroviaire SNCB s'élèvent à 84.991.290,16 €. Il s'agit principalement de la facture de redevance infrastructure pour le mois de février 2017. Les redevances infrastructures sont facturées deux mois à l'avance à chaque opérateur actif sur le réseau ferroviaire belge. La créance liée aux subsides d'exploitation de l'Etat s'élève à 48.408.614,47 €.

Les autres créances pour un montant de 170.112.295,84 € comprennent principalement des créances liées à des subventions de tiers pour un montant de 76.131.748,70 € dont 48.815.017,87 € concernent le fonds RER. Le montant de la TVA à récupérer s'élève à 46.911.427,68 €.

3.8. Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Infrabel dispose au 31/12/2016 de placements de trésorerie pour un montant de 556.583.196,86 €, dont 425.794.607,32 € est indisponible, car ces placements ont les mêmes dates d'échéance que les dettes auxquelles ils sont liés.

Ces placements de trésorerie sont composés comme suit :

- Titres à revenu fixe et dépôts détenus pour couvrir certaines dettes à long terme pour 308.944.607,32 €.
- « Collaterals » liés aux swaps pour 116.850.000,00 €. Pour les swaps, des « collaterals » doivent être créés comme garanties en fonction de la valeur réelle des dettes qu'ils couvrent.
- Placements à court terme pour 130.788.589,54 €.

Infrabel dispose au 31/12/2016 également de valeurs disponibles pour un montant de 181.277.527,47 €.

Dans ce montant est également repris 47.484.373,00 € de dépôts des filiales auprès d'Infrabel dans le cadre du cash pooling. Il s'agit donc de valeurs disponibles qui n'appartiennent pas à Infrabel.

Le cash réellement disponible au service trésorerie s'élève à 133.793.154,47 €.

Le tableau des mouvements de trésorerie ci-dessous reprend les mouvements des placements de trésorerie et valeurs disponibles et la façon dont ils sont générés et affectés. La définition de la trésorerie et équivalents de trésorerie reprend les titres à revenu fixe, dépôts à terme et liquidités avec date d'échéance inférieure à 3 mois. Afin d'établir l'aperçu des mouvements de trésorerie, la méthode indirecte a été utilisée. Dans cette méthode, les mouvements de trésorerie sont reconstruits en corrigeant le bénéfice net avec les opérations non monétaires, telles que les amortissements, les réductions de valeur et les provisions.

Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	168.245.172,27
Activités opérationnelles	
Résultat de l'entreprise	-11.579.917,48
Postes sans effet de trésorerie compris dans le résultat de la société	26.666.717,98
- Amortissements des immobilisations	616.821.247,52
- Prise en résultat des subsides en capital	-598.958.626,31
- Amortissements des plus-values de réévaluation	-157.445,05
- Réductions de valeurs	-7.730.438,25
- Provisions pour risques et charges	16.978.566,64
- Plus-values et moins-values réalisées	-286.586,57
Moyens bruts générés par l'activité opérationnelle de l'entreprise	15.086.800,50
Variation des stocks et des commandes en cours	10.064.325,18
Variation des créances commerciales à court terme	46.612.853,77
Variation des créances commerciales à long terme	-69.653.493,35
Variation des créances liées aux dotations d'exploitation de l'Etat	28.931.584,57
Variation des autres créances à court terme	3.797.611,04
Variation des dettes commerciales à court terme	26.766.453,53
Variation des dettes commerciales à long terme	57.139.055,73
Variation des autres dettes	-26.542,93
Variation dans les comptes de régularisation	-11.197.203,62
Variation C/C TVA	3.749.038,27
Moyens nets générés par les activités opérationnelles	111.270.482,69
Activités d'investissement	
Investissements en immobilisations incorporelles	-59.853.599,19
Investissements en immobilisations corporelles	-894.577.279,95
Revenus de la vente d'immobilisations	358.108,83
Investissements en immobilisations financières	714.527,02
Moyens nets générés par les activités d'investissement	-953.358.243,29
Activités de financement	
Subsides en capital de l'Etat pour le financement des actifs immobilisés	949.529.618,42
Variation des créances liées aux dotations d'investissement de l'Etat	19.872.825,64
Variation des créances liées au Fonds RER	40.525.850,55
Variation des autres créances liées au financement de projets d'investissements	-35.760.486,42
Variation des dettes financières et non financières	45.562.980,55
Variation des garanties versées liées aux swaps et des placements directement liés aux dettes financières	-26.147.207,49
Variation des titres à revenu fixe > 3 mois	-10.000.611,17
Variation des autres créances liées aux couvertures des positions	-8.911.899,27
Moyens nets générés par les activités de financement	974.671.070,81
Effet des fluctuations de taux de change	1.237.023,36
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	302.065.505,84

3.9. Fonds propres

Les fonds propres s'élèvent à 16.714.221.413,19 € et peuvent se résumer de la manière suivante:

Capital souscrit	875.280.391,67
Capital non appelé	0,00
Primes d'émission	299.317.752,80
Plus-values de réévaluation	61.919.662,31
Réserves	17.170.597,69
Résultat reporté	-121.401.917,80
Subsides en capital	15.581.934.926,52
TOTAL	16.714.221.413,19

Au 31 décembre 2016, le capital d'Infrabel est représenté par 53.080.660 actions avec droit de vote sans valeur nominale, correspondant chacune à une valeur de 1/53.080.660^{ième} du capital social. Toutes les actions sont entièrement libérées.

L'accroissement des subsides en capital par rapport à l'exercice précédent, provient des nouveaux subsides en capital reçus pour différents projets d'investissement financés par l'Etat, l'Union Européenne, les provinces, etc.

3.10 Provisions et impôts différés

Infrabel a provisionné dans son bilan des montants pour couvrir tous les risques et obligations importants connus pour un total de 459.325.401,61 €. Les provisions constituées concernent:

Pensions et obligations similaires	181.765.947,40
Obligations environnementales	33.297.848,15
Instruments financiers	99.098.230,35
Congés reportés	74.421.960,51
Litiges juridiques	51.380.281,62
Litige fiscal	13.384.589,78
Congés et primes d'ancienneté	5.976.543,80
TOTAL	459.325.401,61

Les provisions pour les pensions et obligations similaires ainsi que les provisions pour congés et primes d'ancienneté, qui sont évaluées selon la norme IAS 19 afférente aux avantages au personnel, sont calculées actuariellement et de façon individuelle.

Les provisions pour obligations environnementales concernent des provisions pour l'assainissement de la pollution historique des sols.

Les provisions pour instruments financiers sont liées aux dettes transférées à Infrabel suite à la réforme du Groupe SNCB.

La provision pour litiges juridiques est liée à un certain nombre de dossiers juridiques en suspens et pour lesquels le risque de dédommagement est supérieur à 50 %.

Suite à un contrôle fiscal auprès de HR Rail en 2015, Infrabel a remboursé en partie les revenus provenant de certaines exonérations de précompte professionnel reprises dans la déclaration précompte professionnel de 2013. Par prudence, une provision a été constituée pour les exercices d'imposition 2014 et 2015. A partir de 2016, Infrabel applique l'interprétation fiscale la plus stricte pour ces exonérations de précompte professionnel. Une provision pour l'exercice d'imposition 2016 n'est donc plus nécessaire.

3.11

Dettes à plus d'un an

Les dettes à long terme s'élèvent à 2.879.294.293,75 € et peuvent être réparties comme suit :

Emprunts obligataires non subordonnés	1.218.382.198,44
Dettes financières auprès d'établissements de crédit	133.710.000,00
Autres dettes financières	464.878.434,53
Dettes commerciales	1.061.869.047,37
Autres dettes	454.613,41
TOTAL	2.879.294.293,75

Suite à la répartition de la dette historique dans le cadre de la réforme du Groupe SNCB, Infrabel s'est vue attribuer :

- des emprunts obligataires non subordonnés (Euro Medium Term Notes et des placements privés),
- des dettes financières auprès d'établissements de crédit,
- d'autres dettes financières non garanties,
- d'autres dettes liées aux swaps de devises.

Les dettes commerciales se composent de la dette liée au PPP liaison ferroviaire Liefkenshoek de 651.028.342,67 €, de la dette liée au PPP Diabolo de 401.177.308,95 € et de la dette relative à la construction de nouveaux halls de montage dans l'atelier de Bascoup pour un montant de 9.663.395,75 €.

3.12

Dettes à un an au plus

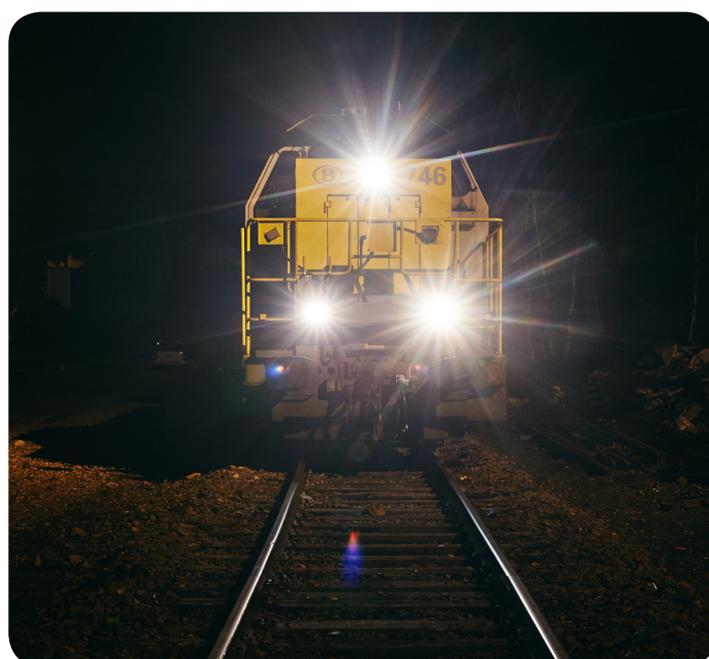
Les dettes à court terme s'élèvent à 1.070.189.037,43 € et peuvent être réparties comme suit :

Dettes à long terme échéant dans l'année	412.042.364,88
Dettes financières	67.063.289,53
Dettes commerciales	568.225.842,01
Avances reçues	3.449.805,82
Dettes fiscales, salariales et sociales	33.422,05
Autres dettes	19.374.313,14
TOTAL	1.070.189.037,43

Les « dettes à long terme échéant dans l'année » concernent la partie qui échoit à court terme des emprunts obligataires non subordonnés, des dettes financières auprès d'établissements de crédit et des dettes commerciales à long terme.

Les « dettes financières » à court terme sont principalement le résultat des dépôts des filiales d'Infrabel auprès d'Infrabel dans le cadre du cash pooling.

Les « dettes commerciales » à court terme sont composées des factures fournisseurs, des factures à recevoir et des notes de crédit à établir aux clients.

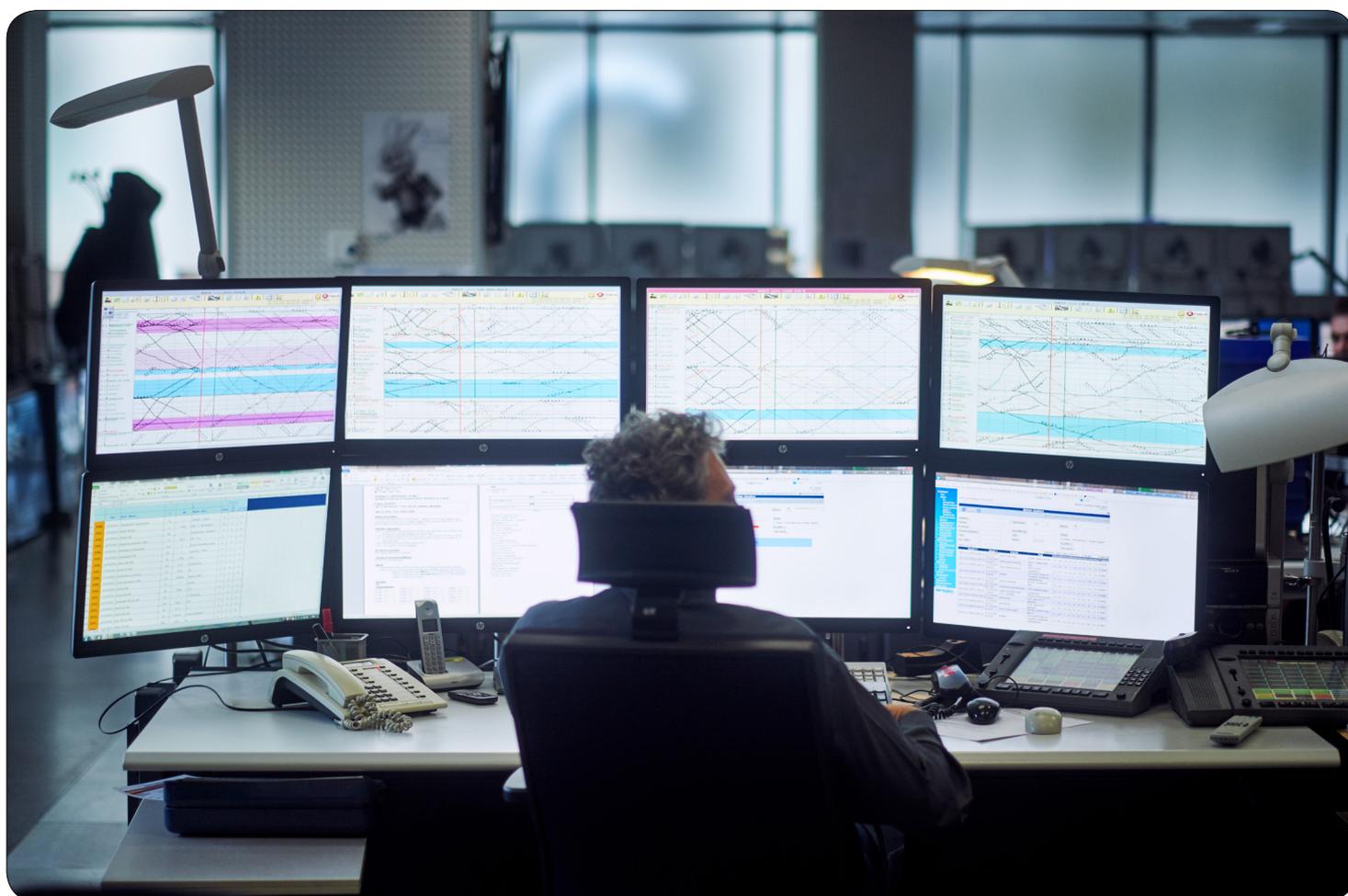


Compte de résultat 2016

1. Compte de résultat détaillé

COMPTE DE RESULTAT (en comparaison avec l'exercice précédent)	Cumul 31.12.2015	Cumul 31.12.2016	Variation
I. Produits d'exploitation	1.520.947.728,24	1.461.796.947,81	-59.150.780,43
A. Chiffre d'affaires	1.189.451.944,52	1.128.717.256,68	-60.734.687,84
Ventes et prestations de services	1.189.451.944,52	1.128.717.256,68	-60.734.687,84
- Redevance infrastructure	688.458.643,76	702.447.310,98	13.988.667,22
- Dotation de l'Etat	224.826.568,64	169.931.112,56	-54.895.456,08
- Energie pour traction et bâtiments	115.439.409,83	116.606.093,06	1.166.683,23
- Investissements pour tiers	77.381.194,84	59.940.079,24	-17.441.115,60
- Autres	83.346.127,45	79.792.660,84	-3.553.466,61
Remises, ristournes et rabais accordés	0,00	0,00	0,00
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	-13.550.419,17	-2.547.146,48	11.003.272,69
C. Production immobilisée	306.589.321,34	308.647.454,76	2.058.133,42
D. Autres produits d'exploitation	36.832.319,43	17.149.579,29	-19.682.740,14
E. Produits d'exploitation non récurrents	1.624.562,12	9.829.803,56	8.205.241,44
II. Coûts des ventes et des prestations	2.110.014.137,71	2.028.931.086,67	-81.083.051,04
A. Approvisionnements et marchandises	174.784.540,58	204.135.644,79	29.351.104,21
1. Achats	179.787.481,92	196.530.559,79	16.743.077,87
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	-5.002.941,34	7.605.085,00	12.608.026,34
B. Services et biens divers	1.245.518.213,43	1.189.844.133,88	-55.674.079,55
- Charges de personnel	744.805.053,93	701.121.263,98	-43.683.789,95
- Autres	500.713.159,50	488.722.869,90	-11.990.289,60
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	0,00	0,00	0,00
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	642.461.639,85	616.821.247,52	-25.640.392,33
E. Réductions de valeur de stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -)	10.315.188,16	-3.772.517,64	-14.087.705,80
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, reprises -)	13.475.553,29	18.287.620,29	4.812.067,00
G. Autres charges d'exploitation	2.819.626,23	2.748.395,00	-71.231,23
I. Charges d'exploitation non récurrentes	20.639.376,17	866.562,83	-19.772.813,34
III. Résultat d'exploitation	-589.066.409,47	-567.134.138,86	21.932.270,61

COMPTE DE RESULTAT (en comparaison avec l'exercice precedent)	Cumul 31.12.2015	Cumul 31.12.2016	Variation
IV. Produits financiers	719.102.482,31	677.249.931,91	-41.852.550,40
A. Produits des immobilisations financières	4.430.454,70	3.029.434,62	-1.401.020,08
B. Produits des actifs circulants	29.727.887,50	32.079.451,82	2.351.564,32
C. Autres produits financiers	668.205.297,30	642.141.045,47	-26.064.251,83
D. Produits financiers non récurrents	16.738.842,81	0,00	-16.738.842,81
V. Charges financières	136.789.709,15	121.695.710,53	-15.093.998,62
A. Charges des dettes	124.887.860,59	124.218.711,48	-669.149,11
B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub II.E (augmentation +, réduction -)	332.956,30	-3.957.920,61	-4.290.876,91
C. Autres charges financières	10.530.065,21	-145.988,26	-10.676.053,47
D. Charges financières non récurrentes	1.038.827,05	1.580.907,92	542.080,87
IX. Résultat de l'exercice avant impôts	-6.753.636,31	-11.579.917,48	-4.826.281,17

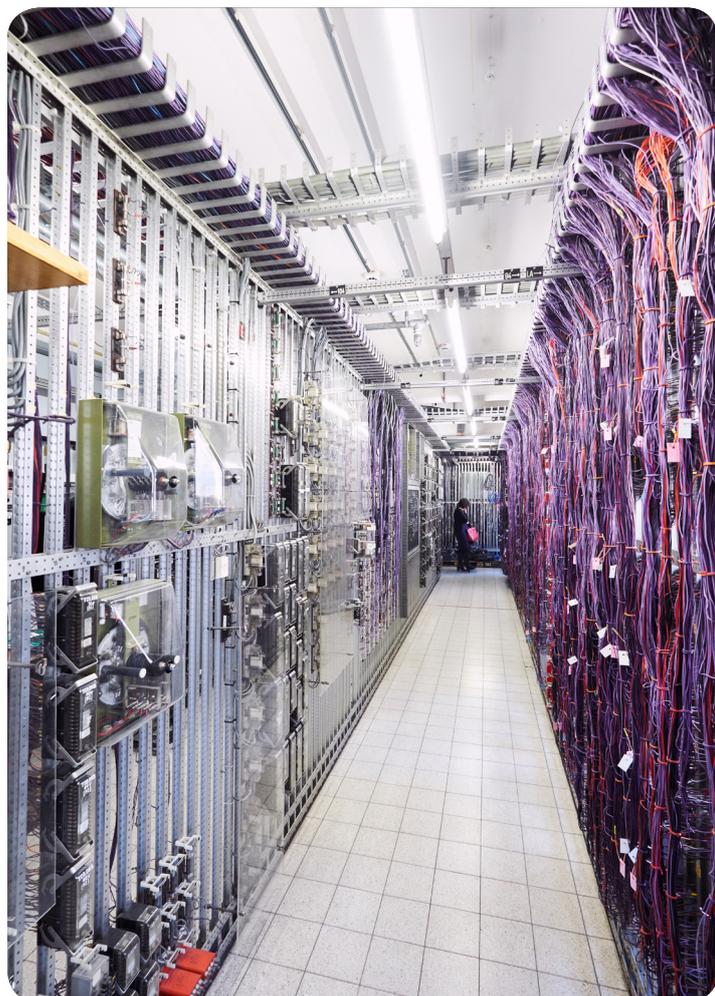


2. Explication du compte de résultat

2.1. Chiffre d'affaires

Le montant du chiffre d'affaires total est de 1.128.717.256,68 € et peut être présenté de la manière schématique suivante :

Montants en €	
I. Ventes et prestations	
A. Chiffre d'affaires	1.128.717.256,68
Redevance infrastructure	702.447.310,98
Dotation de l'Etat	169.931.112,56
Energie pour traction et bâtiments	116.606.093,06
Investissements pour tiers	59.940.079,24
Prestations de services ICT	36.307.597,38
Autres prestations de services	20.063.174,59
Ventes de mitrilles	8.303.606,32
Entretien et adaptations d'installations ferroviaires	7.886.503,45
Redevances contractuelles	7.231.779,10



La redevance infrastructure provenant des opérateurs ferroviaires représente 702,45 millions € ou 62% du chiffre d'affaires.

Infrabel est rémunéré via une redevance calculée par train-kilomètre pour l'utilisation de l'infrastructure ferroviaire belge, aussi bien pour le transport national et international de voyageurs que pour le transport de marchandises.

Pour assurer le financement de ses coûts opérationnels, l'entreprise dispose également d'une dotation de l'Etat s'élevant à 169,93 millions €, soit 15 % du chiffre d'affaires.

Infrabel achète de l'énergie électrique et la fournit ensuite aux différents utilisateurs. Cela signifie une refacturation aussi bien pour l'énergie de traction que pour l'énergie pour les bâtiments. Pour l'année 2016, ce produit s'élève à 116,61 millions €.

Infrabel obtient également d'autres produits, entre autres des investissements pour tiers, des prestations de services ICT, ventes de mitrilles, redevances contractuelles, etc.

2.2. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution

La variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution représente la différence entre les stocks et les commandes en cours au 1^{er} janvier de l'exercice et ceux au 31 décembre du même exercice. Cette variation s'élève à -2.547.146,48 € pour l'exercice 2016 et se subdivise comme suit :

Montants en €	
I. Ventes et prestations	
B. Variations des en-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours	-2.547.146,48
En-cours de fabrication	165.641,54
Produits finis	-1.051.536,21
Commandes en cours d'exécution	-1.661.251,81

2.3. Production immobilisée

Infrabel dispose de moyens propres qu'elle peut éventuellement utiliser, dans le cadre de son activité économique, pour la construction d'immobilisations corporelles et incorporelles. Ces actifs durables, investissements réalisés à l'aide des moyens internes, sont appelés « production immobilisée ».

Les charges relatives à ces travaux en régie sont neutralisées par la comptabilisation d'un produit correspondant, tandis que les investissements réalisés sont activés au bilan.

La production immobilisée s'élève en 2016 à 308.647.454,76 €.

2.4. Autres produits d'exploitation

Le montant des autres produits d'exploitation au 31 décembre 2016 s'élève à 17.149.579,29 € et est réparti comme suit :

Montants en €	
I. Ventes et prestations	
D. Autres produits d'exploitation	17.149.579,29
Exonération de précompte professionnel	12.256.217,35
Amendes facturées aux entrepreneurs	1.995.154,14
Retenue relative au pécule de vacances	1.775.120,01
Autres produits	1.123.087,79

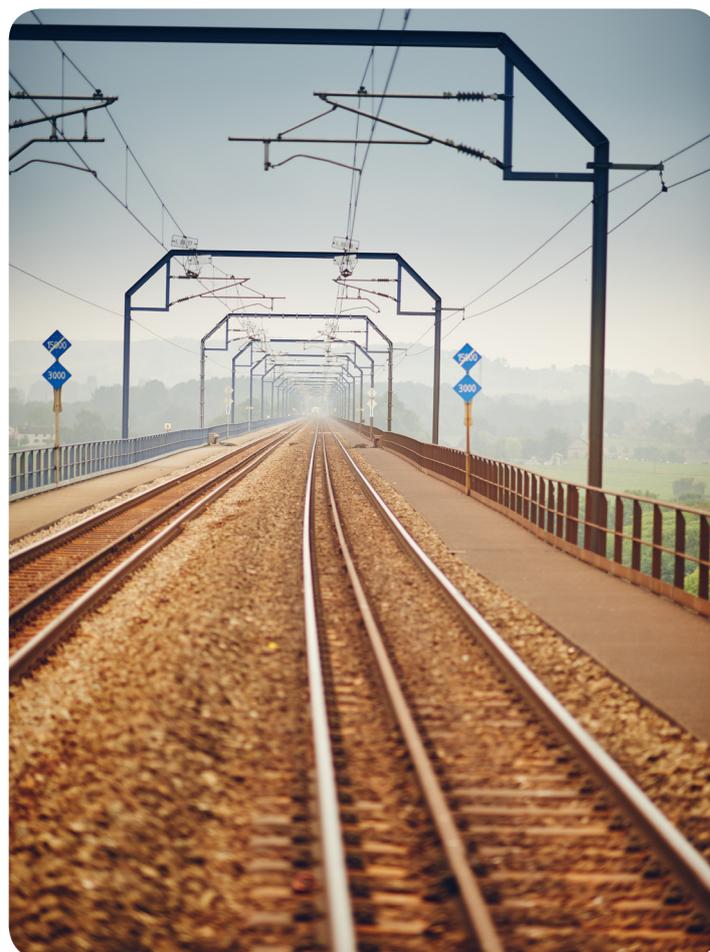
Suite à la Loi de relance économique du 27 mars 2009, Infrabel a droit à certaines exonérations partielles du versement de précompte professionnel, notamment pour le travail de nuit et les heures supplémentaires. Toutefois, Infrabel voit ses subsides d'exploitation réduits pour le même montant.

2.5. Produits d'exploitation non récurrents

Le montant des produits d'exploitation non récurrents est de 9.829.803,56 € au 31 décembre 2016 et se répartit comme suit :

Montants en €	
I. Ventes et prestations	
E. Produits d'exploitation non récurrents	9.829.803,56
Compensation litige fiscal	7.920.458,07
Corrections inventaire actifs immobilisés	1.580.907,92
Plus-values sur cession d'immobilisations	328.437,57

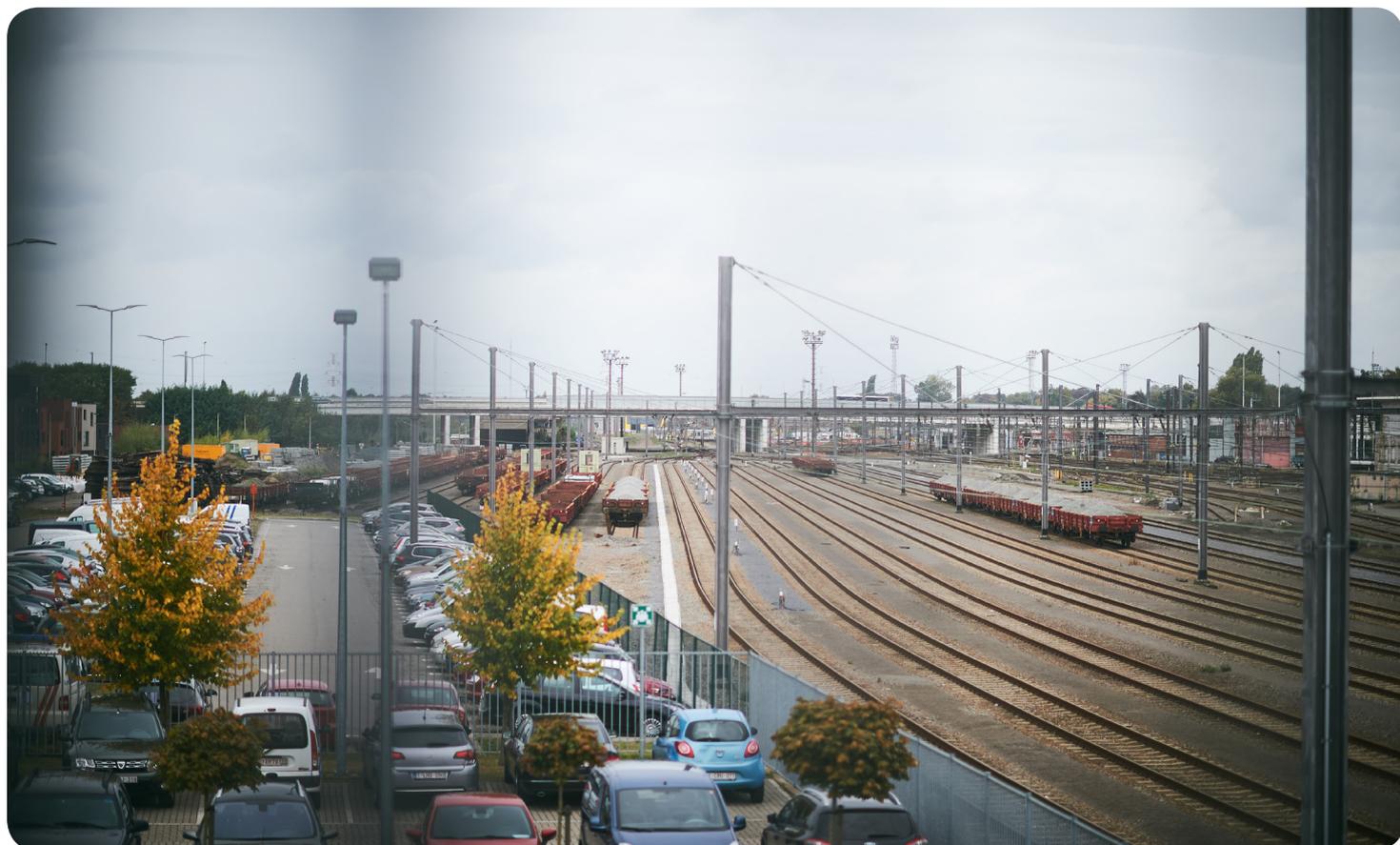
Comme expliqué ci-dessus, Infrabel a droit à certaines exonérations partielles du versement de précompte professionnel, mais voit ses subsides d'exploitation réduits pour le même montant. En 2015, à la suite d'un contrôle fiscal sur l'exercice d'imposition 2013, Infrabel a dû payer 7,9 millions € au fisc. Vu que la neutralité entre l'exonération du précompte professionnel et la réduction des subsides d'exploitation pour l'exercice 2013 n'était plus respectée, l'Etat a décidé en 2016 de compenser ce montant par des subsides d'exploitation additionnels. En outre, des rectifications de l'inventaire des actifs immobilisés ont été comptabilisées pour 1,6 millions €. Celles-ci sont compensées par une comptabilisation correspondante sur les subsides en capital, qui se reflète dans les charges financières non récurrentes.



2.6. Approvisionnements et marchandises

Les charges d'approvisionnements et de marchandises s'élèvent à 204,14 millions € dont 170,83 millions € concernent les approvisionnements spécifiques pour les voies.

Montants en €	
II. Coûts des ventes et des prestations	
A. Approvisionnements et marchandises	204.135.644,79
1. Achats	196.530.559,79
Matériel de signalisation	10.582.316,97
Rails	26.251.728,64
Traverses	31.293.093,69
Ballast	7.550.978,84
Voies accessoires	5.719.236,82
Aiguillages	5.710.737,88
Caténaires	4.343.251,78
Matériel sous-station et ECFM	51.704.091,55
Autre matériel ferroviaire	10.221.827,30
Articles de télécommunication	7.021.894,01
Autres articles d'approvisionnement	36.131.402,31
2. Variation des stocks	7.605.085,00
Variation des stocks des articles spécifiquement pour les voies	8.482.133,83
Variation des stocks des autres articles	-877.048,83



2.7. Services et biens divers

Les services et biens divers portent sur un montant total de 1.189,84 millions € dont 701,12 millions € sont des charges de personnel.

Montants en €	
II. Coûts des ventes et des prestations	
B. Services et biens divers	1.189.844.133,88
Charges de personnel	701.121.263,98
Autres charges relatives au personnel	21.916.653,80
Energie de traction et bâtiments	125.433.459,86
Entretien de l'infrastructure	110.124.091,48
Location de biens mobiliers et immobiliers	60.807.311,09
Investissements pour tiers	51.105.029,38
Frais de contrôles techniques, procédés industriels et de transport	26.048.527,68
Frais de télécommunication et de réseau	1.184.541,11
Autres services	92.103.255,50

Vu que l'entièreté du personnel est détaché par HR Rail, jouant le rôle d'employeur légal, les charges de personnel sont considérées comme services et biens divers.

Infrabel achète l'énergie électrique pour son usage propre ainsi que pour d'autres utilisateurs. Seule la partie d'Infrabel reste à charge du compte de résultats. Ces achats portent aussi bien sur l'électricité de traction que sur l'électricité nécessaire pour les bâtiments. Ces achats s'élèvent à 125,43 millions €.

2.8. Amortissements, réductions de valeur et provisions pour risques et charges

Les amortissements sont comptabilisés mensuellement et prennent cours à compter du premier jour du mois suivant celui où l'immobilisation peut être mise en exploitation et ceci conformément aux règles d'évaluation approuvées.

Le coût de 18,3 millions € pour les provisions pour risques et charges est principalement dû à l'augmentation des provisions pour pensions et obligations similaires.

Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles sont compensés en grande partie par l'amortissement des subsides en capital y afférent. Ces derniers sont comptabilisés comme produits financiers.

Montants en €	
II. Coûts d'exploitation	
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations corporelles et incorporelles	616.821.247,52
Frais d'établissement	0,00
Droit de concession	13.737.373,74
Autres immobilisations incorporelles (principalement software)	42.381.147,30
Immobilisations corporelles	560.702.726,48
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales	-3.772.517,64
F. Provisions pour risques et charges	18.287.620,29

2.9. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à € 2.748.395,00 détaillées comme suit :

Montants en €	
II. Coûts des ventes et des prestations	
G. Autres charges d'exploitation	2.748.395,00
Impôts	1.307.515,78
Moins-values sur la réalisation de créances commerciales	369.534,09
Divers	1.071.345,13

2.10. Charges d'exploitation non récurrentes

Les charges d'exploitation non récurrentes s'élèvent à € 866.562,83 détaillées comme suit et concernent principalement une actualisation des provisions pour risques et charges relatives au litige fiscal, dont plus de détails sont repris dans la section 3.10 Provisions et impôts différés à la page 14 :

Montants en €	
II. Coûts des ventes et des prestations	
I. Charges d'exploitation non récurrentes	866.562,83
Provisions pour risques et charges non récurrentes	824.711,83
Moins-values sur la cession d'immobilisations	41.851,00

2.11. Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent à 677,25 millions € et proviennent essentiellement des amortissements sur les subsides en capital (600,54 millions €) et des subsides en intérêts (41,35 millions €).

En outre, un montant de 32,08 millions € provient des intérêts sur les placements. Un montant de 3,03 millions € concerne les produits provenant des immobilisations financières, notamment les intérêts reçus sur les prêts aux SPV et à AlphaCloud.

Montants en €	
IV. Produits financiers	677.249.931,91
A. Produits des immobilisations financières	3.029.434,62
B. Produits des actifs circulants	32.079.451,82
C. Subsides en capital et en intérêts	641.885.287,73
D. Autres produits financiers	255.757,74

2.12. Charges financières

Les charges financières s'élèvent à 121,70 millions € et peuvent s'expliquer principalement par les charges d'intérêts sur les dettes (124,22 millions €). En outre, la reprise des réductions de valeur sur autres créances est intégralement neutralisée par une diminution dans les produits divers suite à l'extourne des créances irrécouvrables.

La charge négative dans la rubrique « Autres charges financières » est principalement due à une reprise de provision pour les instruments financiers. Les charges financières non récurrentes concernent des corrections sur l'inventaire des actifs immobilisés, qui sont entièrement compensées par un produit correspondant, qui se trouve dans les produits d'exploitation non récurrents.

Montants en €	
V. Charges financières	121.695.710,53
A. Charges des dettes	124.218.711,48
B. Réductions de valeur sur actifs circulants	-3.957.920,61
C. Autres charges financières	-145.988,26
D. Charges financières non récurrentes	1.580.907,92



Annexe aux comptes annuels

1. Etat des immobilisations incorporelles

Montants en €	Concessions, brevets, licences,...
A. Valeur d'acquisition	
A la fin de l'exercice comptable précédent	1.664.398.067,60
Mutations de l'exercice:	
- Acquisitions, y compris la production immobilisée	59.853.599,19
- Cessions et désaffectations	-7.863.451,38
- Transferts d'une rubrique à une autre	-1.015.166,31
Situation fin d'exercice	1.715.373.049,10
C. Amortissements et réductions de valeur	
A la fin de l'exercice comptable précédent	290.206.186,12
Mutations de l'exercice:	
- Actées	56.118.521,04
- Reprises	
- Acquis de tiers	
- Cessions et désaffectations	-7.863.451,38
- Transferts d'une rubrique à une autre	-73.459,67
Situation fin d'exercice	338.387.796,11
D. Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	1.376.985.252,99





2. Etat des immobilisations corporelles

Montants en €	Terrains et bâtiments	Installations, machines et outillages	Mobilier et matériel roulant
A. Valeur d'acquisition			
A la fin de l'exercice comptable précédent	6.715.878.503,75	13.086.934.198,99	141.026.478,92
Mutations de l'exercice:			
- Acquisitions, y compris la production immobilisée	66.585.174,40	148.035.791,59	7.994.431,12
- Cessions et désaffectations	-1.244.755,18	-126.918.720,85	-2.192.248,04
- Transferts d'une rubrique à une autre	249.126.810,60	878.670.362,29	16.811.064,24
Situation fin d'exercice	7.030.345.733,57	13.986.721.632,02	163.639.726,24
B. Plus-values			
A la fin de l'exercice comptable précédent	1.169.961.228,43		
Mutations de l'exercice:			
- Actées	42.527,35		
- Acquisées de tiers			
- Annulées	-76.842,86		
- Transferts d'une rubrique à une autre			
Situation fin d'exercice	1.169.926.912,92		
C. Amortissements et réductions de valeur			
A la fin de l'exercice comptable précédent	974.685.933,75	5.996.480.234,75	112.866.629,48
Mutations de l'exercice:			
- Actées	97.327.423,00	454.729.933,27	4.043.431,57
- Acquisées de tiers			
- Reprises			
- Cessions et désaffectations	-1.244.612,86	-126.918.720,85	-2.120.868,10
- Transferts d'une rubrique à une autre	-770.559,58	-21.550.464,00	-4.670.312,10
Situation fin d'exercice	1.069.998.184,31	6.302.740.983,17	110.118.880,85
D. Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	7.130.274.462,18	7.683.980.648,85	53.520.845,39

Montants en €	Location- financement et droits similaires	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations cor- porelles en cours et acomptes versés
A. Valeur d'acquisition			
A la fin de l'exercice comptable précédent	12,14	105.249.560,52	3.224.279.134,02
Mutations de l'exercice :			
- Acquisitions, y compris la production immobilisée		344.730,62	671.617.152,22
- Cessions et désaffectations		-1.246.010,47	
- Transferts d'une rubrique à une autre		37.934.897,50	-1.181.527.968,32
Situation fin d'exercice	12,14	142.283.178,17	2.714.368.317,92
B. Plus-values			
A la fin de l'exercice comptable précédent	39.303.297,19	1.099.029,08	
Mutations de l'exercice :			
- Actées		899.502,98	
- Acquis de tiers			
- Annulées		-1.099.029,08	
- Transferts d'une rubrique à une autre			
Situation fin d'exercice	39.303.297,19	899.502,98	
C. Amortissements et réductions de valeurs			
A la fin de l'exercice comptable précédent	36.311.840,84	76.532.243,26	
Mutations de l'exercice :			
- Actées	157.445,06	4.444.493,58	
- Reprises			
- Acquis de tiers			
- Cessions et désaffectations		-1.246.010,47	
- Transferts d'une rubrique à une autre		27.064.795,35	
Situation fin d'exercice	36.469.285,90	106.795.521,72	
D. Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	2.834.023,43	36.387.159,43	2.714.368.317,92



3. Etat des immobilisations financières

Montants €	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation	Autres entreprises
1. Participations et autres			
A. Valeur d'acquisition			
A la fin de l'exercice comptable précédent	22.799.038,73	10.340.135,00	10.000,50
Mutations de l'exercice :			
- Acquisitions		752.100,00	
- Cessions et retraits			
Situation fin d'exercice	22.799.038,73	11.092.235,00	10.000,50
C. Réductions de valeur			
A la fin de l'exercice comptable précédent	0,00	0,00	10.000,00
Mutations de l'exercice :			
- Actées			
- Annulées			
Situation fin d'exercice	0,00	0,00	10.000,00
D. Montant non appelé			
A la fin de l'exercice comptable précédent			
Mutations de l'exercice			
Situation fin d'exercice			
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	22.799.038,73	11.092.235,00	0,50
2. Créances			
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice précédent	42.272.665,82		1.657,47
Mutations de l'exercice			
- Additions	55.899.434,73		16.200,00
- Remboursements	-56.775.007,07		-2.700,00
- Transfert vers les créances à court terme	-604.554,68		
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	40.792.538,80	0,00	15.157,47



4. Placements de trésorerie et autres placements

Montants en €	
Titres à revenu fixe	188.672.850,16
Avec une durée résiduelle d'un an au plus	50.022.589,54
Avec une durée résiduelle de plus d'un an	138.650.260,62
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	367.910.346,70
Avec une durée résiduelle d'un mois au plus	80.766.000,00
Avec une durée résiduelle de plus d'un an	287.144.346,70

5. Comptes de régularisation de l'actif

Montants en €	
Charges à reporter	527.852.353,93
Charges liées au PPP Diabolo	512.031.353,38
Charges d'entretien pour le data center Muizen	4.070.356,92
Licences software	6.507.573,36
Loyers pour bâtiments	1.506.024,93
Autres charges à reporter	3.737.045,34
Produits acquis	23.636.507,20
Intérêts courus et non échus sur placements et swaps	23.636.507,20

6. Etat du capital

	Montants en €	Nombre d'actions
A. Capital		
1. Capital souscrit		
A la fin de l'exercice précédent	875.280.391,67	53.080.660
Modifications pendant l'exercice comptable		
A la fin de l'exercice	875.280.391,67	53.080.660
2. Composition du capital		
2.1. Sortes d'actions		
Actions nominatives sans valeur nominale	875.280.391,67	53.080.660
B. Capital non payé		
1. Capital non appelé	0,00	

7. Comptes de régularisation du passif

Montants en €	
Charges à imputer	120.394.181,48
Pécules de vacances et primes du personnel	58.483.274,04
Intérêts courus et non échus sur les dettes financières et les swaps	61.695.451,31
Charges diverses	215.456,13
Produits à reporter	719.620.148,89
Produits liés au PPP Diabolo suite à la créance sur l'Etat	512.030.766,66
Redevances infrastructure	113.668.967,30
Produits liés aux autres créances sur l'Etat	83.010.429,43
Produits divers	10.909.985,50

8. Droits et engagements non repris dans le bilan

Montants en €	
Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers	51.401.505,20
Engagements importants d'acquisitions d'immobilisations	
- Investissements en infrastructure ferroviaire	1.063.092.290,13
Marché à terme	
- Devises achetées	120.471.051,00
- Devises vendues	120.471.051,00
Litiges importants et autres engagements importants	
- Achat de matériaux et livraison de prestations	291.562.675,57
- Engagements liés aux litiges juridiques	4.060.771,20
- Swaps de taux d'intérêt (jambe payante)	295.310.000,00
Nature et objectif commercial des opérations non inscrites au bilan	
- Garanties constituées par des tiers pour compte de l'entreprise	349.101.247,43
- Droits liés aux contrats avec des clients	42.065.849,92
- Droits liés aux litiges juridiques	14.207.061,50
- Swaps de taux d'intérêt (jambe recevante)	295.310.000,00
- Valeurs détenues pour le compte de tiers	541.931,66
Autres droits et engagements hors bilan	
Droits et engagements découlant de l'Arrêté Royal du 11 décembre 2013 relatifs à la réforme des structures de la SNCB-Holding, d'Infrabel et de la SNCB:	
1. La SNCB est titulaire d'une servitude perpétuelle à titre gratuit sur les quais, en vue de la réalisation de ses missions de service public,	
2. Infrabel est titulaire d'une servitude perpétuelle à titre gratuit sur les gares et propriétés de la SNCB nécessaires à l'exécution par Infrabel de ses missions de service public.	

9. Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Montants en €	2015	2016
Entreprises liées		
1. Immobilisations financières	65.071.704,55	63.591.577,53
Participations	22.799.038,73	22.799.038,73
Créances : autres	42.272.665,82	40.792.538,80
2. Créances	17.907.811,02	13.775.863,36
A plus d'un an	0,00	0,00
A un an au plus	17.907.811,02	13.775.863,36
3. Placements de trésorerie	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00
4. Dettes	108.352.064,78	93.569.038,23
A plus d'un an	0,00	0,00
A un an au plus	108.352.064,78	93.569.038,23
7. Résultats financiers	4.677.530,27	3.186.922,07
Produits des immobilisations financières	4.412.290,16	3.029.434,62
Produits des actifs circulants	99,69	0,00
Autres produits financiers	325.636,38	186.367,70
Charges des dettes	-17.175,35	-6.702,53
Autres charges financières	-43.320,61	-22.177,72
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		
1. Immobilisations financières	10.340.135,00	11.092.235,00
Participations	10.340.135,00	11.092.235,00
2. Créances	8.733.213,43	9.052.606,93
A plus d'un an	0,00	0,00
A un an au plus	8.733.213,43	9.052.606,93
4. Dettes	99.949.019,73	107.096.175,09
A plus d'un an	0,00	0,00
A un an au plus	99.949.019,73	107.096.175,09

Règles d'évaluation 2016

Les règles d'évaluation appliquées lors de la clôture des comptes annuels au 31 décembre 2016 ont été approuvées au Conseil d'administration du 19/12/2016.

Certaines modifications ont dû être apportées aux règles d'évaluation afin qu'elles soient en adéquation avec les changements importants observés dans la législation comptable en vigueur depuis le début de l'exercice 2016 (A.R. 18/12/2015).

L'adaptation des amortissements exceptionnels par les amortissements dits « non récurrents » est le changement le plus important.

En plus, à la demande des services techniques, certaines durées d'utilité ont été modifiées afin de mieux refléter la réalité sur le terrain, suite à par exemple des nouvelles méthodes d'entretien. Quelques nouvelles catégories ont également été ajoutées, suite à de nouvelles évolutions technologiques.

Les règles d'évaluation font partie intégrante de ces comptes annuels.

Les présentes règles d'évaluation sont arrêtées dans le respect des dispositions légales en vigueur en Belgique, et plus particulièrement celles découlant de la loi du 17 juillet 1975 relative à la comptabilité des entreprises et des Arrêtés Royaux du 30 janvier 2001 et du 18 décembre 2015 portant exécution du Code des Sociétés.

Le cas échéant, lorsque la législation ou les usages comptables ne fournissent pas d'indications sur la mise en compte d'opérations à caractère extraordinaire, les écritures comptables retenues le sont en conformité avec le prescrit de l'article 24 de l'Arrêté Royal du 30 janvier 2001, et en se basant, si possible, sur les avis émis par la Commission des Normes Comptables ou les prescriptions du référentiel comptable international IAS/IFRS.

Les règles d'évaluation ont été alignées au maximum aux IAS/IFRS.

Les principales règles d'évaluation sont les suivantes :

1. Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont pris en charge durant l'exercice au cours duquel ils sont exposés. Les frais d'établissement ne peuvent pas être activés.

2. Immobilisations incorporelles

Sous cette rubrique figurent les actifs non monétaires identifiables sans substance physique, détenus en vue de leur utilisation pour la production ou la fourniture de biens ou de services, pour une location à des tiers ou à des fins administratives.

Les immobilisations incorporelles ne peuvent cependant être comptabilisées à l'actif que si elles sont susceptibles d'avoir une utilité économique future qui contribue au fonctionnement de l'entreprise, et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les actifs incorporels sont évalués selon le modèle de coût, soit à leur coût initial sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur cumulées éventuelles.

Le coût initial pour les actifs incorporels :

- acquis séparément incluts, outre le prix d'achat, les frais accessoires tels que les impôts non récupérables et les frais de transport;
- générés en interne est égal à la somme des coûts encourus à partir de la date à laquelle ces actifs ont satisfait pour la première fois

aux critères de reconnaissance prévus par IAS 38, à savoir à partir du moment où la Société peut démontrer (1) la faisabilité technique du projet, (2) son intention de vendre ou utiliser l'actif, (3) comment l'actif générera des avantages économiques futurs, (4) l'existence de ressources adéquates pour terminer le projet et (5) que ces coûts peuvent être évalués de manière fiable. Ces coûts incorporent les coûts directs ainsi que les frais de fonctionnement des services opérationnels (les areas, les arrondissements et les ateliers d'Infrastructure).

En ce qui concerne les logiciels développés en interne, seuls les frais de développement sont activés, les frais de recherche étant pris en charges directement dans le résultat net. Les frais de développement ne concernent que: (a) la programmation et la description du concept ainsi que l'introduction de contrôles, (b) l'examen de la fiabilité de fonctionnement du concept programmé et l'examen de l'efficacité des contrôles introduits et (c) l'adaptation ultérieure mais fondamentale du programme afin de changer ou d'étendre l'application.

Les actifs incorporels sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité probable. Le droit de concession est amorti sur la durée du droit stipulé dans l'A.R. du 14 juin 2004. Les licences sont amorties selon la durée du contrat. Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Catégories	Durées d'amortissement
Droit de concession	99 ans
Frais de développement ERP et autres logiciels 10 ans	10 ans
Frais de développement autres logiciels 5 ans	5 ans
Logiciels acquis de tiers	5 ans
Sites web	3 ans
Licences	Durée du contrat

3. Immobilisations corporelles

Sous cette rubrique figurent les actifs corporels qui sont détenus par l'entreprise, soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens et services, soit pour être loués à des tiers, soit à des fins administratives, et dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice.

Les immobilisations corporelles sont évaluées selon le modèle de coût, soit à leur coût initial, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles cumulées.

Le coût initial inclut :

- les coûts directement attribuables à la transaction d'achat ;
- les coûts directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation prévue par la Société.

Le coût exclut donc les frais inhérents à la phase d'étude encourus dans le cadre de projets de construction d'immobilisations corporelles, les frais de direction, les frais généraux des services autres qu'opérationnels (donc hors areas, arrondissements et ateliers d'Infrastructure), les frais liés à la formation du personnel et les frais de la direction HR.

Le coût initial des immobilisations corporelles générées en interne est égal à la somme des coûts encourus à partir de la date à laquelle ces actifs ont satisfait pour la première fois aux critères de reconnaissance prévus par IAS 16, à savoir s'il est probable que les avantages économiques futurs associés iront à la Société et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Pour les bâtiments industriels, l'infrastructure ferroviaire (les voies, certains ouvrages d'art, les passages à niveau, la signalisation, les installations ECFM, les installations de tractions électriques) et les installations et les équipements divers, la valeur d'acquisition des immobilisations corporelles est ventilée dans ses différents composants ayant des durées d'utilité différentes, et chaque composant est amorti sur sa durée d'utilité spécifique.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties sur leur durée d'utilité probable, en utilisant la méthode linéaire. Le montant amortissable correspond au coût d'acquisition diminué de sa valeur résiduelle, pour autant que cette dernière puisse être déterminée de manière fiable. Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Durées d'amortissement
Terrains	N/A
Bâtiments de service, logistiques et techniques	50 ans
Composants	15 à 20 ans
Bâtiments administratifs	60 ans
Composants	10 à 30 ans
Petites constructions	15 ans
Aménagements dans les bâtiments loués	15 ans
Voies principales :	
rails	25 à 40 ans
traverses - bois	25 à 30 ans
traverses - béton	40 à 45 ans
ballast	40 ans
assiettes de voie	100 ans

Voies accessoires :	
rails	40 ans
traverses - bois	30 ans
traverses - béton	50 ans
ballast	40 ans
assiettes de voie	100 ans
Appareils de voie	25 à 40 ans
Butoirs	50 ans
Ponts à peser	10 ou 30 ans
Passages à niveau :	
signalisation	30 ans
revêtement	10 à 25 ans
Tunnels, bassins d'orage, ponts monolithiques	120 ans
Composants tunnels	10 à 20 ans
Aqueducs	100 ans
Ponts :	
infrastructure	120 ans
superstructure	75 ans
traitement peinture/étanchéité	20 ans
Murs de soutènement	75 ans
Talus renforcé	30 ans
Panneaux anti-bruits / parois rocheuse	20 ans
Autres ouvrages d'art	À déterminer
Signalisation	7 à 35 ans
Sous-stations de traction :	
câbles de raccordement/ligne aérienne	50 ans
autres éléments	10 à 25 ans
Power Distribution	7 à 30 ans
Caténaires :	
structure porteuse	50 ou 80 ans
autres éléments	20 à 40 ans
Wagons	40 ans
Locomotives	35 ans
Voitures, camions, etc.	6 à 10 ans
Outils spéciaux	20 à 40 ans
Télécom	4 à 50 ans
Matériel et installations dans les ateliers	10 à 40 ans
Matériel informatique	4 à 10 ans
Équipement des terrains	20 à 30 ans
Équipement des gares	30 ans

Pour les immobilisations corporelles acquises en location-financement et droits similaires, le mode de financement ne peut influencer la valeur comptable nette desdites immobilisations. Ces immobilisations sont comptabilisées au début du contrat à la juste valeur du bien ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de location.

Les immobilisations corporelles désaffectées ou qui ont cessé d'être affectées durablement à l'activité de l'entreprise font, le cas échéant, l'objet d'un amortissement supplémentaire pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

Les immobilisations (ou un groupe d'immobilisations) doivent être classées comme détenues en vue de la vente si leur valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. En d'autres termes, cela signifie que l'immobilisation est disponible pour une vente immédiate dans son état actuel et que la vente est hautement probable.

Les immobilisations qui sont acquises par une convention spécifique, sont amorties selon la durée d'utilité qui est au moins égale à la durée du contrat. Les immobilisations sous-jacentes qui font partie de la convention spécifique, et dont la durée d'utilité est plus élevée que la

durée du contrat, sont amorties sur leur durée d'utilité normale.

Les terrains destinés à la vente sont évalués selon le modèle de réévaluation, donc à leur juste valeur à la date de la réévaluation moins les coûts de vente, diminuée des pertes de valeur éventuelles. La réévaluation est effectuée régulièrement pour que la valeur comptable ne devienne pas significativement différente de la valeur réelle à la date de clôture. Quand ces terrains remplissent les critères d'IFRS 5 pour les « Immobilisations détenues en vue de la vente », ils sont classifiés dans cette rubrique.

En 2013, Infrabel a décidé de procéder à la revalorisation de certains terrains dans le cadre de la restructuration du Groupe SNCB. Pour pouvoir déterminer le potentiel de revalorisation, la valeur à récupérer des actifs revalorisés a été calculée sur la base de cashflows futurs. Ce calcul a été opéré en fonction des meilleurs forecasts disponibles en matière de futurs cashflows, taux d'intérêt, inflation, etc. Étant donné que tous les terrains d'Infrabel peuvent être considérés comme indispensables à la mission de service public dévolue au Gestionnaire de l'Infrastructure Ferroviaire, les terrains ont été revalorisés au "Depreciated Replacement Cost" ('DRC'), comme constaté par un bureau d'experts externe. Chaque année, un test de pertes de valeur est effectué.

4. Immobilisations financières

Sous cette rubrique figurent (a) les participations, quelles qu'en soient l'importance relative, dans d'autres sociétés, lorsque le but recherché est de perpétuer ou de soutenir leur exploitation, (b) les actions et parts qui ne sont pas constitutives d'une participation, lorsque cette détention vise, par l'établissement d'un lien durable et spécifique avec ces entreprises, à contribuer à l'activité propre d'Infrabel, (c) les créances mises à disposition à long terme pour soutenir durablement l'activité desdites sociétés et (d) les cautionnements en numéraire versés au titre de garanties permanentes.

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition, moins les réductions de valeur éventuelles.

Les frais accessoires relatifs à leur acquisition sont portés directement en frais.

Les immobilisations financières représentées par des créances sont évaluées à leur valeur nominale, par application éventuelle du cours de conversion lors de l'acquisition au montant stipulé en devises.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, les immobilisations financières font l'objet régulièrement, et au moins une fois par an, d'un test de perte de valeur ("impairment test").

Si le test de perte de valeur fait apparaître que le montant recouvrable de l'immobilisation financière concerné est inférieur à sa valeur comptable, la participation ou les actions détenues font l'objet d'une réduction de valeur.

Sur base de ce test de perte de valeur (impairment test) et sur base des autres informations mises à disposition de la direction, une dotation ou une reprise de perte de valeur doit être actée.

Les immobilisations financières représentées par des créances font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

5. Créances à plus d'un an

Sous cette rubrique figurent les créances qui ont une durée contractuelle de plus d'un an.

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale à l'exception des créances ayant la forme de titres à revenu fixe qui sont évaluées à leur valeur d'acquisition. Elles sont corrigées, le cas échéant, par d'éventuelles réductions de valeur.

Lorsqu'une créance à long terme n'est pas porteuse d'intérêt ou assortie d'un intérêt anormalement faible, elle fait l'objet d'une actualisation visant à les comptabiliser à sa valeur actuelle, en tout cas si l'effet d'actualisation est significatif. Cette actualisation est comptabilisée dans les comptes de régularisation du passif.

Les créances font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

6. Stocks et commandes en cours d'exécution

Sous la rubrique "stocks" figurent les actifs (a) détenus pour être vendus, (b) en cours de production, lesquels comportent les matériaux ou matières premières et fournitures déjà intégrés dans le processus de production, (c) sous forme de matières premières ou de fournitures devant être consommées dans le processus de production ou de prestations de services.

Sous la rubrique "commandes en cours d'exécution" figurent les travaux en cours d'exécution, les produits en cours de fabrication et les services en cours de prestation, exécutés pour compte de tiers en vertu d'une commande.

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure.

Le prix d'acquisition des stocks fongibles est déterminé par application de la méthode du prix moyen pondéré.

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition et de transformation, augmentés des autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Les coûts de transformation des stocks comprennent les coûts directement liés aux unités produites, telle que la main d'œuvre directe. Ils comprennent également l'affectation systématique des frais généraux de production fixes ou variables qui sont encourus pour transformer

les matières premières en produits finis.

Les en-cours de fabrication et les commandes en cours d'exécution sont évalués à leur coût de revient. Les coûts de financement sont exclus du prix de revient.

Certaines pièces en magasin font périodiquement l'objet de réductions de valeur à la suite de l'examen régulier de leur état par les services techniques concernés.

Les familles d'articles en stocks ne présentant pas un lien direct avec les immobilisations corporelles subissent une réduction de valeur lorsqu'elles restent au moins une année sans connaître de mouvement. Le pourcentage de réduction de valeur s'appliquant à la valeur des articles est fonction de la vitesse connue de rotation du stock.

Pour les commandes en cours d'exécution, des réductions de valeur sont actées (a) si leur coût de revient, majoré du montant estimé des coûts y afférents qui doivent encore être exposés, dépasse, selon le cas, leur prix de vente net à la date de clôture ou le prix de revient prévu aux contrats, et (b) à concurrence respectivement de 50 et 100 % si leur date d'exécution excède de 1 ou 2 ans la date de facturation.

7. Créances à un an au plus

Sous cette rubrique figurent les créances – commerciales ou non – dont le terme initial est d'un an au plus, ainsi que les créances ou parties de créances dont le terme initial était supérieur à un an, mais qui viennent à échéance dans les douze mois qui suivent la clôture du dernier exercice.

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale sauf celles

ayant la forme de titres à revenus fixes qui sont évaluées à leur valeur d'acquisition. Elles sont corrigées, le cas échéant, par d'éventuelles réductions de valeur.

Les créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

8. Placements de trésorerie

Sous cette rubrique figurent les dépôts à terme auprès d'établissements de crédit ainsi que les valeurs mobilières acquises au titre de placement de fonds et qui ne revêtent pas le caractère d'immobilisations financières, et l'acquisition de métaux précieux, en vue de les vendre à court ou à moyen terme.

Les placements de trésorerie sont évalués au plus faible de leur valeur d'acquisition et de la valeur de marché.

Pour les titres à revenu fixe, s'il existe une différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement, celle-ci est prise en résultat prorata temporis sur la durée restant à courir des titres, comme élément constitutif des intérêts produits par ces titres et est portée, selon le cas, en majoration ou en déduction de la valeur d'acquisition des titres, la prise en résultat étant effectuée sur base actualisée.

Les placements de trésorerie dont la réalisation est prochaine font l'objet de réductions de valeur appropriées si, à la fin de l'exercice, l'estimation de leur valeur de réalisation est inférieure à leur prix d'acquisition.

Pour les placements de trésorerie représentés par des actions ou parts, des réductions de valeur sont arrêtées (a) soit pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de rétrocession ou de réalisation, (b) soit pour la différence entre la valeur comptable et la valeur boursière ou (c) soit pour la différence entre la valeur comptable et la quote-part dans les fonds propres de l'entreprise.

9. Valeurs disponibles

Sous cette rubrique figurent les éléments financiers disponibles, telles que les encaisses, les valeurs échues à l'encaissement et les avoirs à vue sur des banques.

Les valeurs disponibles sont enregistrées à leur valeur nominale, et corrigées, le cas échéant, par d'éventuelles réductions de valeur.

Une réduction de valeur appropriée est enregistrée lorsque la valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur nominale.

10. Comptes de régularisation de l'actif

Sous cette rubrique figurent (1) les charges à reporter, à savoir les prorata de charges exposées au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur mais qui sont à rattacher à un ou plusieurs exercices ultérieurs, et (2) les produits acquis, à savoir les prorata de produits qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à un exercice écoulé.

Les charges à reporter et les produits acquis sont évalués à leur valeur d'acquisition tout en tenant compte, pour les produits, de leur recouvrabilité.

11. Capital

Le capital se compose de deux éléments, notamment le capital souscrit, formé par les montants que les actionnaires se sont engagés à apporter, et le capital non appelé, à savoir la quote-part dont les organes de gestion de la Société n'ont pas encore réclamé la libération.

Les actions représentatives du capital sont évaluées à leur valeur nominale.

12. Plus-values de réévaluation

Sous cette rubrique figurent les plus-values latentes constatées sur la valeur comptable nette d'immobilisations corporelles ou financières, dans la mesure où elles constituent un accroissement de la valeur intrinsèque du capital investi.

Les plus-values de réévaluation sont actées à leur valeur nominale et

ne concernent que les différences positives entre l'estimation par un expert et la valeur comptable nette portée à l'actif.

En cas de moins-value ultérieure de l'actif réévalué, la plus-value actée est annulée à concurrence du montant non encore amorti.

13. Réserves

Sous cette rubrique figurent les bénéfices des exercices précédents que l'entreprise n'a pas distribués, dans une perspective durable, conformément aux dispositions légales, réglementaires ou statutaires,

suite à une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Les réserves sont évaluées à leur valeur nominale.

14. Subsidés en capital

Sous cette rubrique figurent les aides publiques, prenant la forme de transferts de ressources à une entreprise, dont la condition principale d'obtention est l'achat, la construction ou l'acquisition par tout moyen d'actifs à long terme, et octroyés par la Communauté européenne, l'Etat belge, les autres pouvoirs publics belges ou étrangers, ou par d'autres tiers.

Les subsidés en capital sont enregistrés à leur valeur nominale.

Les subsidés en capital font l'objet d'amortissements linéaires au même rythme que les immobilisations incorporelles et corporelles qu'ils ont financées.

15. Provisions et impôts différés

Sous cette rubrique figurent les passifs dont l'échéance ou le montant est incertain.

Le passif prévoit 2 types de provisions, d'une part les provisions qui sont évaluées conformément aux principes énoncés par la norme IAS 37, et d'autre part les provisions qui sont évaluées conformément aux principes énoncés par la norme IAS 19.

15.1 Provisions IAS 37

Les provisions qui sont évaluées conformément aux principes IAS 37 doivent être reprises au bilan uniquement lorsqu' (a) il y a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, (b) il est probable que la dépense sera effectuée et (c) le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lorsque l'impact de l'effet du temps est susceptible d'être significatif, la provision est évaluée sur base actualisée.

Les risques et les charges qui font l'objet d'une provision sont estimés au cas par cas sur base des éléments portés à la connaissance de la Société, en veillant à respecter les critères de prudence, sincérité et bonne foi.

Une provision doit être comptabilisée dans le passif à sa valeur brute (= ne peut être diminuée par un actif à récupérer).

15.2 Provisions IAS 19

Les avantages accordés au personnel font l'objet de provisions selon les principes énoncés par la norme IAS 19. Il s'agit notamment des avantages postérieurs à l'emploi, des autres avantages à long terme et des indemnités de fin de contrat de travail.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi désignent les avantages du personnel qui sont payables postérieurement à la cessation de l'emploi.

Les avantages postérieurs à l'emploi accordés au personnel peuvent être de deux types:

- type « cotisations définies »: il s'agit des plans pour lesquels une cotisation est versée par la Société à une entité distincte, et pour lesquels la Société n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires. Ces cotisations sont comptabilisées en charges sur les périodes pendant lesquelles les services sont rendus par les membres du personnel. Le cas échéant, les cotisations payées d'avance (non encore versées) sont comptabilisées à l'actif (au passif) à l'état de la situation financière;
- type « prestations définies »: ce sont tous les plans qui ne sont pas du type « cotisations définies ».

Les avantages postérieurs à l'emploi accordés au personnel, et qui sont du type « prestations définies », font l'objet d'une évaluation actuarielle. Ils sont provisionnés (sous déduction des actifs du plan éventuels, soit les avoirs éventuellement déjà constitués pour payer ces avantages) dans la mesure où la Société a une obligation de supporter des coûts, relatifs aux services prestés par le personnel. Cette obligation peut ré-

sulter d'une loi, d'un contrat ou de « droits acquis » sur la base d'une pratique passée (obligation implicite). La méthode actuarielle utilisée est la « méthode des unités de crédit projetées ».

Le taux d'actualisation utilisé est déterminé par référence au taux de marché à la date de calcul des obligations d'entreprises de première catégorie et d'échéance comparable à celle des engagements. Les autres hypothèses actuarielles (mortalité, augmentations salariales, inflation, etc.) reflètent la meilleure estimation de la Société.

Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme désignent les avantages qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Le montant comptabilisé à l'état de la situation financière est égal à la valeur actuelle de l'obligation diminuée, le cas échéant, de la valeur de marché à la date de clôture des actifs du plan. Les calculs sont basés sur la « méthode des unités de crédit projetées ».

Indemnités de fin de contrat de travail

Les avantages de fin de contrat de travail sont des avantages payables suite à la décision de la Société de mettre fin au contrat d'emploi d'un ou de plusieurs membres du personnel avant la date normale de retraite, ou suite à la décision du ou des membres du personnel de partir volontairement en contrepartie d'avantages.

Pour ces avantages, une dette déterminée sur base actuarielle est constituée dans la mesure où il existe une obligation pour la Société. Cette dette est actualisée si les avantages sont payables au-delà de douze mois.

15.3 Impôts différés

Aucune déduction pour impôts différés n'est actée.

16. Dettes à plus d'un an

Sous cette rubrique figurent les dettes qui ont un terme contractuel supérieur à un an.

Les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible sont inscrites au passif à leur valeur nominale, mais cette inscription s'accompagne de l'inscription en compte de régularisation de l'actif et de la prise en résultats prorata temporis sur base de l'intérêt composé, de l'escompte calculé au taux du marché.

Les dettes représentées par des titres à revenu fixe sont évaluées à leur valeur d'acquisition.

17. Dettes à un an au plus

Sous cette rubrique figurent les dettes qui ont un terme contractuel inférieur ou égal à un an.

Les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les dettes représentées par des titres à revenu fixe sont évaluées à leur valeur d'acquisition.

18. Comptes de régularisation du passif

Sous cette rubrique figurent (1) les charges à imputer, à savoir les prorata de charges qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à un exercice écoulé et (2) les produits à reporter, à savoir les prorata de produits obtenus au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur mais qui sont à rattacher à un ou plusieurs exercices ultérieurs.

Les charges à imputer, les produits à reporter et les intérêts compris dans les créances sont enregistrés à leur valeur nominale.

Rapport du Collège des Commissaires sur les comptes annuels au 31 décembre 2016



INFRABEL SA DE DROIT PUBLIC
Place Marcel Broodthaers 2
1060 SAINT-GILLES
RPM : BE 0869.763.267

Rapport du Collège des Commissaires à l'assemblée générale des actionnaires de la société Infrabel SA de Droit Public sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions et informations complémentaires requises et un rapport sur les comptes par secteurs d'activités. Les comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2016 et le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date ainsi que les annexes.

Rapport sur les comptes annuels – Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de la société Infrabel SA de Droit Public pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, tel que décrit dans le Code des Sociétés, et du référentiel spécifique à la société, tel que repris principalement dans la loi du 21 mars 1991 *portant réforme de certaines entreprises publiques économiques*, ainsi que dans la réglementation spécifique aux sociétés ferroviaires, dont le total du bilan s'élève à EUR 21.963.044.476 et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de EUR 11.579.917.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Grant Thornton Bedrijfsrevisoren CVBA | burgerlijke vennootschap met handelsvorm
Tel +32 (0)2 242 11 40 | Fax +32 (0)2 242 03 45 | bruxelles@be.gt.com | www.grantthornton.be
Metrologielaan 10, bus 15 | 1130 Brussel
BTW BE 0439 814 826 | RPR Antwerpen

Mazars Réviseurs d'Entreprises – Société Civile à forme de société coopérative à responsabilité limitée
Avenue Marcel Thiry 77 b. 4 – B 1200 Bruxelles
Tel. : + 32 (0)2 779 02 02 – Fax: + 32 (2) 779 03 33 – www.mazars.be – www.mazars.com
TVA : BE 0428.837.889 - RPM Bruxelles

Rekenhof | Cour des comptes
Regentschapsstraat 2 – 1000 Brussel | Rue de la Régence 2 – 1000 Bruxelles
Tel +32 (0)2 551 81 11 | Fax +32 (0)2 551 86 22 | www.ccrek.be

Responsabilité du Collège des Commissaires

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées en Belgique. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité, les explications et les informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société Infrabel SA de Droit Public au 31 décembre 2016, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et à celui spécifique à la société.

Autres points

1. Nous attirons l'attention
 - a. sur les estimations comptables et les matières à jugement contenues dans les comptes, notamment les provisions pour environnement (pollution des sols et assainissement), provisions pour litiges juridiques, plus-values de réévaluation, valorisation des instruments financiers et valorisation des engagements relatifs au personnel, et
 - b. sur le rapport de gestion (point 1.5 *Risques auxquels l'entreprise est exposée*) dans lequel le Conseil d'administration décrit les droits et engagements futurs qui découlent pour la société du PPP Diabolo.

Ces estimations comptables et matières à jugement comprennent nécessairement des éléments inhérents d'incertitude.



2. Dans le rapport de gestion (point 1.5 *Risques auxquels l'entreprise est exposée*), le Conseil d'administration fait référence aux conséquences d'un contrôle fiscal. Dans ce contexte, Infrabel a entrepris une action visant, en application du contrat de gestion, à compenser les effets de ce contrôle via une dotation d'exploitation augmentée. En 2016, un Arrêté Royal a confirmé que la contribution payée pour l'exercice 2013, à concurrence de 7,9 millions EUR, sera récupérée via la dotation d'exploitation. Infrabel a néanmoins conservé, par mesure de prudence, la provision comptabilisée pour les exercices 2014 et 2015 à présent estimée à 13,4 millions EUR.
3. La société a entrepris des démarches pour mettre en place une politique de gestion de fraude. L'ensemble des risques doivent encore être cartographiés davantage, et il doit être examiné dans quelle mesure les procédures existantes sont adaptées pour maîtriser les risques de fraude.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels:

- Le rapport de gestion, établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés et à déposer conformément à l'article 100 du Code des sociétés, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par la loi, concorde avec les comptes annuels et ne comprend pas d'incohérences significatives et ce par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Le bilan social, à déposer conformément à l'article 100 du Code des sociétés, traite tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par la loi et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans notre dossier de contrôle.
- En ce qui concerne l'exhaustivité et l'évaluation des engagements hors bilan, nous nous appuyons sur des confirmations de la direction et de tiers. Pour le reste, la comptabilité est tenue conformément au référentiel comptable et légal généralement applicable en Belgique et à celui spécifique à la société.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Autres points

1. Nous attirons l'attention sur l'application de l'article 156 quater § 2 de la loi du 21 mars 1991 en vertu duquel, à partir de 2014, la SNCB est compétente pour l'exécution des travaux d'investissement sur les quais. En l'absence d'accord entre les deux sociétés, Infrabel n'a pas encore transféré les actifs y relatifs à la SNCB.
2. Infrabel est l'employeur fonctionnel du personnel mis à disposition par HR Rail, qui en assume la qualité d'employeur juridique. Dans ce cadre nous attirons l'attention sur la constatation que l'échange d'information entre les deux sociétés concernant les prestations et absences du personnel doit être amélioré, et que la répartition entre les deux parties des responsabilités en matière de contrôle interne nécessaire à garantir la fiabilité de l'information traitée, doit être clairement définie.
3. Malgré les nombreuses références faites aux IAS/IFRS dans les comptes annuels nous insistons sur le fait que notre mission est de vérifier, strictement et uniquement, la conformité des comptes annuels au référentiel comptable et légal généralement applicable en Belgique et à celui spécifique à la société.

Rapport sur les comptes par secteurs d'activités

En vertu de l'article 27, § 1^{er}, de la loi du 21 mars 1991 *portant réforme de certaines entreprises publiques économiques*, Infrabel doit établir un système distinct de comptes, d'une part pour ses activités ayant trait à ses missions de service public décrites de manière limitative à l'article 199 de la loi du 21 mars 1991 précitée et, d'autre part pour ses autres activités (l'acquisition, le développement, l'entretien, la gestion, l'exploitation et la commercialisation de ressources informatiques et de réseaux de télécommunication).

L'annexe aux comptes annuels doit comprendre un état récapitulatif des comptes relatifs aux missions de service public et un commentaire à ce sujet.

Le management est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes par secteurs d'activités en application de l'article 27, § 1 de la loi du 21 mars 1991 ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Le Conseil d'Administration a arrêté les comptes par secteurs d'activités 2016 lors de sa réunion du 25 avril 2017. Ces comptes sont repris dans les annexes aux comptes annuels

Le Collège des Commissaires a effectué des contrôles sur les comptes par secteurs d'activités pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2016. Nous avons effectué notre contrôle conformément à la norme ISAE 3000 « *Assurance Engagements Other Than Audits or Reviews of Historical Financial Information* ».

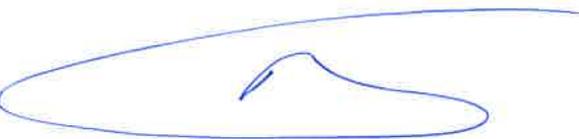
Sur base de nos travaux de contrôle sur les comptes par secteurs d'activités, nous attirons l'attention sur les constatations suivantes :

1. La comptabilité par secteurs d'activités est en partie fondée sur l'usage de clés de répartition basées sur certains paramètres. Les hypothèses qui y sont liées comprennent des éléments d'incertitude.

2. Lors de la répartition de la dette en application de l'article 5 de l'arrêté royal du 7 novembre 2013 portant réforme des structures de la SNCB Holding, d'Infrabel et de la SNCB, il a été fait abstraction de l'origine des dettes financières nettes au 31 décembre 2013. Jusqu'au 31 décembre 2013, il était possible de suivre la ventilation de la dette totale entre les différents secteurs d'activités de la SNCB Holding via les tableaux de flux de trésorerie du groupe SNCB en application de l'article 94 du contrat de gestion liant la SNCB Holding et l'État belge. À cet égard, une distinction était opérée entre la dette d'ABX (1,85 milliard EUR), d'autres dettes commerciales (0,49 milliard EUR) et les dettes afférentes aux missions de service public (0,95 milliard EUR). Par manque de clarté quant à son origine, la dette transférée à Infrabel a été intégralement attribuée au secteur public.

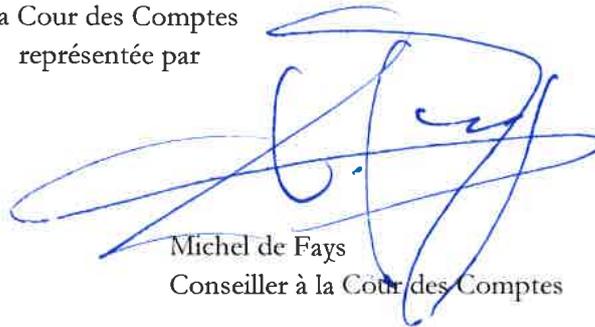
Bruxelles, le 28 avril 2017

Le Collège des Commissaires



Rudi Moens
Conseiller à la Cour des Comptes

La Cour des Comptes
représentée par



Michel de Fays
Conseiller à la Cour des Comptes

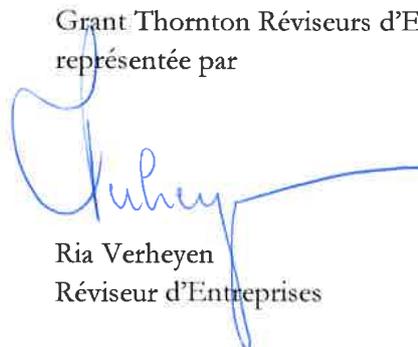
Les membres de l'Institut
des Réviseurs d'Entreprises

Mazars Réviseurs d'Entreprises SCRL
représentée par



Philippe Gossart
Réviseur d'Entreprises

Grant Thornton Réviseurs d'Entreprises SCRL
représentée par



Ria Verheyen
Réviseur d'Entreprises